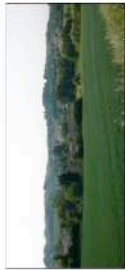


Modification n°1
 PLAN LOCAL D'URBANISME



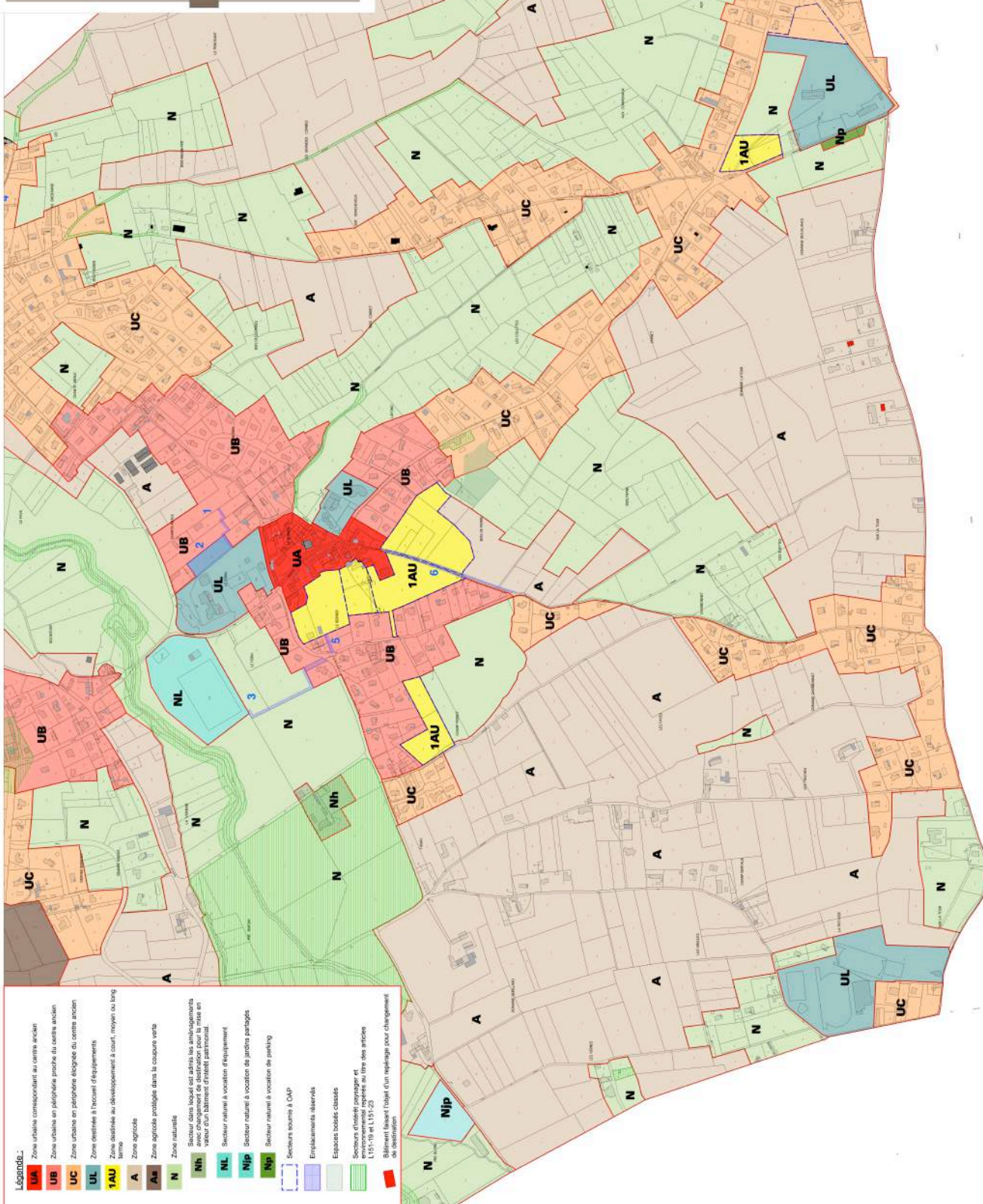
4b - Centre bourg-12500°
 Après modification

Elaboré le 25/04/2017

En 2007, les amendements n°1 et n°2 ont été adoptés par le conseil municipal.

Modifications approuvées :

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 16/07/1978.



Légende :

- UA Zone urbaine correspondant au centre ancien
- UB Zone urbaine en périphérie proche du centre ancien
- UC Zone urbaine en périphérie éloignée du centre ancien
- UL Zone destinée à l'habitat d'équipements
- 1AU Zone destinée au développement à court, moyen ou long terme
- A Zone agricole
- Aa Zone agricole protégée dans la coupure verte
- N Zone naturelle
- Nh Secteur dans lequel est admis les aménagements avec changement de destination pour la mise en valeur d'un bâtiment d'intérêt patrimonial
- NL Secteur naturel à vocation d'équipement
- Njp Secteur naturel à vocation de jardins partagés
- Njpj Secteur naturel à vocation de parking
- Secteurs soumis à OMP
- Equipements linéaires
- Espaces touristiques classés
- Secteurs d'intérêt paysager et environnemental repérés au titre des articles L101-10 et L101-15
- Bâtiment faisant l'objet d'un repérage pour changement de destination